



## Intimidation sur personnes avec matériel

Par **pazo**, le **16/09/2013** à **23:04**

Mon mari et moi avons fait l'objet d'une intimidation alors que nous étions dans notre voiture sur notre propriété , l'individu a foncé sur la voiture avec un tracto pelle jusqu'à venir au contact du pare choc et a suspendu son godet au-dessus du toit .

Les gendarmes ont refusé de prendre notre plainte, faute de délit? La violation de propriété en est déjà un.

Merci d'éclairer ma lanterne..FG